

Coupe du Monde de Football Féminin

France – Brésil

Le 29-07-2023

Allez les bleues !



Vendredi 28 juillet 2023

SOMMAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE	3
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES.....	11



Mise en page : Morgan Billaut

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

District de l'Hérault de Football

66 Esplanade de l'Égalité
ZAC Pierresvives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 26 juillet 2023

Le Président de séance : **M. Bernard Guiraudou**

Présents : **MM. Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Excusé : **M. Jacques Gay**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, membre du Comité de Direction du District

Le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPE OCCITANIE SENIORS

La Commission communique ci-dessous la liste définitive des équipes engagées en Coupe d'Occitanie Seniors, dont le total s'élève à **62** :

Agde Rco 2
Alignan Ac 1
Arsenal Croix Argent 1
Asm34 1
Baillargues St Bres 1
Balaruc Stade 1
Beziers A. S. 1
Canet As 1
Castelnau Cres Fc 1
Castries Av 1
Cazouls Mar Mau 1
Clermontaise 1
Coeur Herault Es 1
Corneilhan Lignan 1
Enserune Fc 1
Fabregues As 1
Florensac Pinet 1
Frontignan As 1
Gignac As 1
Jacou Clapiers Fa 1
Juvignac As 1
La Peyrade Ol 1
Lattes As 1
Laverune Fc 1
Le Pouget Us 1
Lespignan Vendres Fc 1
Lunel Gc 1
M. Arceaux 1
M. Atlas Paillade 1

M. Celleneuve 1
M. Lemasson Rc 1
M. Petit Bard Fc 1
Mauguio Carnon Us 1
Meze Stade Fc 1
Mireval As 1
Montblanc Sf 1
Montpeyroux Fc 1
Nezignan Eveque Es 1
Palavas Ce 1
Paulhan Es 1
Perols Es 1
Pignan As 1
Puissalicon Magalas 1
S. Pointe Courte 1
Sauvian Fc 1
Sc Lodeve 1
Sete Sc 1
Sete Olympique Fc 1
St Andre Sangonis Ol 1
St Clement Mont 2
St Gely Fesc 1
St Jean Vedas 1
St Thibery Sc 1
Sud Herault Fo 1
Sussargues Fc 1
Thezan St Genies Of 1
U.S. Beziers 1
Valergues As 1
Vendargues Pi 1
Viassois Fco 1
Vil.Maguelone 1
Villeveyrac Us 1

Le nombre d'équipes à qualifier pour le 1^{er} tour régional (32^{èmes} de Finale) pour le District de l'Hérault de Football est de **8 équipes**.

Quelques engagements tardifs adressés après le 24 juillet 2023 16h ont été exceptionnellement pris en compte.

Plus aucun engagement ne sera accepté à compter de ce jour.

INFORMATIONS AUX CLUBS

La Commission communique ci-dessous un extrait du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif de la F.F.F. concernant la situation du club FC SETE 34 :

I. Liquidation du FC Sète 34

Le Comité Exécutif,

Attendu que par un jugement en date du 6 juillet 2023, le Tribunal Judiciaire de Montpellier a prononcé la liquidation judiciaire du Football Club de Sète, numéro d'affiliation 500595,

Pris connaissance de la création de l'association Sporting Club Sétois, numéro d'affiliation 564600, déclarée à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Hérault le 11 juillet 2023,

Pris connaissance des différents courriers adressés par le cabinet Decker pour le compte de la nouvelle association,

Attendu que l'article 234 alinéa 3 des Règlements Généraux de la FFF dispose que lorsqu'un club « fait l'objet d'une liquidation judiciaire, cette dernière entraîne automatiquement la déchéance des droits sportifs du club. Toutefois, le Comité Exécutif peut, à titre exceptionnel, décider d'une nouvelle affectation de tout ou partie de ces droits sportifs »,

Attendu que la déchéance des droits sportifs est une conséquence mécanique de la liquidation judiciaire d'un club et que le pouvoir dévolu au Comité Exécutif pour décider ou non de réaffecter les droits sportifs du club est discrétionnaire,

Considérant toutefois l'intérêt sportif que représente pour le football régional le maintien d'un club de football dans cette ville, en prenant en compte essentiellement le souci de préserver l'avenir sportif des jeunes licenciés, Par ces motifs,

Décide d'affecter les droits sportifs du FC Sète au bénéfice du SC Sétois de la manière suivante :

- S'agissant des équipes de jeunes du club, maintien en l'état des droits sportifs qu'elles ont acquis à la fin de la saison 2022/2023 ;

- S'agissant des équipes seniors masculines, **mise à disposition auprès de la Ligue d'Occitanie qui a entière liberté pour fixer leur intégration dans les championnats régionaux et départementaux, avec toutefois interdiction de placer l'équipe 1 Senior au-dessus du R3 ;**

Les joueurs(ses) quittant le FC Sète bénéficient des dispositions de l'article 117.b des Règlements généraux, ceux (celles) qui signent au SC Sétois, mis à part ceux (celles) qui viennent du FC Sète, ne peuvent bénéficier de l'article 117.d.

Par ailleurs, demande à la DNCG fédérale de faire application de l'article 235 des Règlements Généraux.

La Commission Régionale Générale d'Appel a confirmé le 18 juillet 2023 la décision de la rétrogradation administrative de l'équipe M. INTER AS 1 en Départemental 3 pour la saison 2023-2024.

Courriel du club AURORE ST GILLOISE du 6 juillet 2023 pour une demande de dérogation pour jouer les matchs de l'équipe première (D1) sur le terrain synthétique Valène, classé T6 ; la Commission ne peut répondre favorablement à la demande, le club disposant du terrain pelousé Zammit qui répond aux exigences réglementaires de la compétition D1, classé T4.

COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS SENIORS

La Commission établit ce jour la composition des poules des championnats Seniors pour la saison 2023-2024, au vu des engagements validés par les clubs via FOOTCLUBS (clôture des engagements au 21 juillet 2023).

D1

Baillargues St Bres 1

Castelnau Cres Fc 2

Gignac As 1

Juvignac As 1

La Peyrade Ol 1

Lespignan Vendres Fc 1

M. Petit Bard Fc 2

Puissalicon Maga 1

S. Pointe Courte 1

St Gely Fesc 1

St Jean Vedas 2

St Thibery Sc 1

Sete Sc 2*

13 équipes

***Sous réserve de la confirmation officielle de la LFO qui doit se réunir dans la semaine pour déterminer le niveau des championnats des deux équipes du SC SETOIS.**

4 Journées supplémentaires seront rajoutées au calendrier général publié sur le site internet du District de l'Hérault de Football :

Mercredi 1^{er} novembre 2023 (jour férié)

17 décembre 2023

11 février 2024

14 avril 2024

D2

Poule A

Cournonterral 1

Jacou Clapiers Fa 1

Lattes As 2

Laverune Fc 1

M. Arceaux 1

M. Celleneuve 1

Mauguio Carnon Us 2

Pignan As 2

Sete Olympique Fc 1

Sussargues Fc 1

Vendargues Pi 2

Vil.Maguelone 1

12 équipes

Poule B

Alignan Ac 1*

Asm34 2

Canet As 1

Cazouls Mar Mau 1

Clermontaise 2

Coeur Herault Es 1

Corneilhan Lignan 1

F.C. Domitia 1

Florensac Pinet 1

Lamalou Fc 1

Montpeyroux Fc 1

Sud Herault Fo 2

12 équipes

Rappel l'Officiel 34 N° 43 du 30 juin 2023 :

***Alignan Ac 1 remplace Montarnaud As 1 (rétrogradation de D1) qui ne repart pas pour la saison 2023-2024.**

RAPPEL : l'Officiel 34 N° 41 du 16 juin 2023

Quotient des équipes classées 2^{èmes} de D3 à l'issue de la saison 2022-2023, conformément aux dispositions de l'Article 16 du Règlement des Compétitions Officielles :

LA GRANDE MOTTE AS 1	2,136
PIGNAN AS 2	2,4 (a déjà accédé)
VILLEVEYRAC US 1	2,05
ALIGNAN AC 1	2,227

D3**Poule A**

Asptt Lunel 1
B.Cevennes Gangeoise 1
Baillargues St Bres 2
Jacou Clapiers Fa 2
Lunel Gc 2
M. Arceaux 2
M. Atlas Paillade 3
M. Inter As 1
Prades Lez Fc 1
St Clement Mont 3
Sussargues Fc 2
Valergues As 1
12 équipes

Poule B

Arsenal Croix Argent 1
Asptt Montpellier 1
La Grande Motte As 1
La Peyrade Ol 2
Laverune Fc 2
M. Lemasson Rc 1
M. Paillade Mercure 1
M. Petit Bard Fc 3*
Mireval As 1
Palavas Ce 2
Perols Es 2
St Gely Fesc 2
12 équipes

Poule C

Balaruc Stade 2
Bessan As 1
F.C. Domitia 2
Le Pouget Us 1
Meze Stade Fc 2
Montagnac Us 1
Paulhan Es 2
Roc Social Sete 1
Sc Lodeve 1
St Andre Sangonis Ol 2
St Pargoire Fc 1
Villeveyrac Us 1
12 équipes

Poule D

Corneilhan Lignan 2
Enserune Fc 1
Florensac Pinet 2
Grand Orb Foot Es 1
Lespignan Vendres Fc 2
Midi Lirou Capeatang 1
Nezignan Eveque Es 1
Puimisson As 1
St Thibery Sc 2
Thongue Et Libron Fc 1
Viassois Fco 1
Vill. Beziers Fc 1
12 équipes

***M. Petit Bard Fc 3 remplace Alignan Ac 1 qui accède en D2 pour la saison 2023-2024.**

Quotient des équipes classées 2^{èmes} de D4 et 5 à l'issue de la saison 2022-2023, conformément aux dispositions de l'Article 16 du Règlement des Compétitions Officielles, dans l'ordre décroissant :

M. Petit Bard Fc 3	2,50
Sauvian Fc 1	2,50
Cazouls Mar Mau 2	2,25
Thezan St Genies Of 1	2
M. Lemasson Rc 2	2 (ne peut pas accéder, équipe 1 déjà en D3)
Jacou Clapiers Fa 3	1,9 (ne peut pas accéder, équipe 2 déjà en D3)
Port Marianne Mtp Fc 1	1,9
Villeveyrac Us 2	1,75 (ne peut pas accéder, équipe 1 déjà en D3)

BRASSAGE D4 - D5 PHASE 1

Poule A

Castries Av 1
Jacou Clapiers Fa 3
La Grande Motte As 2
Lunel-Viel Us 1 (nouvelle équipe)
Marsillargues 1
Muc Football 1
Port Marianne Mtp Fc 1
Rc Mtp Cevennes 1 (nouvelle équipe)
Valergues As 2
9 équipes

Poule B

B.Cevennes Gangeoise 2 (nouvelle équipe)
Castries Av 2
Jacou Clapiers Fa 4 (nouvelle équipe)
M. Celleneuve 2
M. Lunaret Nord 1
Prades Lez Fc 2
St Martin Londres Us 1
St Mathieu As 1
Vil.Maguelone 2 (nouvelle équipe)
9 équipes

Poule C

Canet As 2
Gignac As 2
Juvignac As 2
Le Pouget Us 2
Mireval As 2
S. Pointe Courte 2
Sc Lodeve 2 (nouvelle équipe)
St Pargoire Fc 2
Villevyrcac Us 2
9 équipes

Poule D

Bessan As 2
Coeur Herault Es 2
Fc Pezenas 1
Grand Orb Foot 2
Lamalou Fc 2
Neffies Roujan Rc 1
Ol. Maraussan Biter 1
Puissalicon Magalas 2
Thongue Et Libron Fc 2
U.S. Beziars 2

10 équipes

Poule E

Cazouls Mar Mau 2
Enserune Fc 2
Montblanc Sf 1
Ol. Maraussan Biter 2
Sauvian Fc 1
Sud Herault Fo 3
Thezan St Genies Of 1
U.S. Beziars 3 (nouvelle équipe)
Viassois Fco 2 (nouvelle équipe)
9 équipes

SONDAGE SUR LA PRATIQUE VÉTÉRANS

Rappel l'Officiel 34 N° 43 du 30 juin 2023 :

Un sondage sur la pratique vétérans va être réalisé auprès des clubs : seuls répondront les clubs ayant une équipe ou désirant engager une équipe vétérans à 11.

Dans les règlements des compétitions, la pratique vétérans s'inscrit dans une pratique loisir alors que certains pratiquants veulent faire de la compétition. De ce fait, le District propose de scinder la pratique vétérans en deux :

- une pratique compétitive sous la forme d'un championnat avec classement et une coupe de l'Hérault
- une pratique loisir, un « championnat » sans classement et un Challenge du fair play (accueil, état d'esprit, ...) sous la forme d'un tournoi regroupant un certain nombre d'équipes en fin de saison.

La Commission sondera les clubs pour :

1. La mise en place des deux pratiques (compétitive et loisir)
2. Faire basculer les vétérans sur une pratique compétitive comme les Seniors (avec la mise en place de la FMI)

Le sondage révèle que, sur 58 réponses obtenues (dont 6 doublons), 72 % des clubs souhaitent la mise place des deux pratiques contre 28 % pour une pratique compétitive seulement.

Le Président de séance,
Bernard Guiraudou

Le Secrétaire de séance,
Bruno Lefevre

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 8 juillet 2023

Présidence : **M. Janick Barbusse**

Présents : **Mme Monique Juliat. MM. Michel Blanc - Ancil Chapin - Dominique Cazasnoves - Michel La Bella**

Le procès-verbal de la réunion du 07 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT CDTIS 34

Les Informations FFF CFTIS nouveaux formulaires :

- Le formulaire de classement A8 /A5
- Le formulaire Beach Soccer
- Le formulaire Foot5 Palissades avec l'éclairage
- Formulaire de demande d'API (tous niveaux)
- Le formulaire de demande d'APE (E1 à E3)
- Le formulaire de demande d'APE (E4 à E7)
- Le formulaire d'éclairage A8
- Ces formulaires seront étudiés et fournis lors de la formation de rentrée TIS avec les préconisations LFO de la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives le mercredi 9 septembre 2023 à 9 h 30.

COURRIERS DE LA CD TIS 34

- Ville de Vendres Info/club, demande de la Ligue de Football Occitanie pour des tests de Foot à 8
- Montpellier Cerdan demande de la Ligue de Football Occitanie pour des compléments d'informations
- Ville de Lignan sur Orb demande de déclassement en catégorie T4
- Football club de Pézenas terrain Trigit pour une contestation de classement
- Participation aux visites de la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives du mois de Mai et celles de Juin 2023
- GC Lunel Brunel 2 visite CRTIS & Lunel Brunel 1 pour visite urgente pour l'éclairage en Compétition
- St Gely du Fesc pour le terrain Valène et son état pour une dérogation en catégorie T5

VISITES EFFECTUEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU 07-06-2023

Eclairage (TIS34) :

- La Grande Motte au Parc Des Sports 1 et 2
- Paulhan pour Stade Des Laures Yves Cros 1

Terrain (TIS 34) :

- St Georges D'Orques (LFO)
- Baillargues (LFO)

Prochaines visites :

- St André de Sangonis et Pinet seront faits par **Messieurs Genieys, Saldana et Duarte** lors de la visite F.F.F. d'Agde.
- M. Blanc** sera présent lui à la visite de Pinet et Marseillan.

DOSSIERS A VALIDER EN CR TIS LE 10-07-2023

Notre dernier PV du 07-06-2023 a été publié le 16-06-2023 cependant la mise à jour de publication du PV d'octobre le 16-06-2023.

Les derniers PV CRTIS du 15-05-2023 et du 19-06-2023 ont été publiés le 6-07-2023 ce qui retarde les notifications à la Commission CRTIS N°10 du 15-05-2023

Seront étudiés les terrains suivants :

Eclairages

- La Grande Motte au Parc Des Sports 1 NNI 343440101 –
- La Grande Motte au Parc Des Sports 2 NNI 343440102

Terrains

- Castelnaud Le lez – complexe sportif Jean Fournier 3 – NNI 340570103 (CRTIS)
Cette installation n'a jamais été classée (Visite effectuée le 08.06.2023 par la CRTIS, FOOT A8 SYN)
- Pézenas – Stade Trigit Louis – NNI 341990301
- Castelnaud Le lez – complexe sportif Jean Fournier 3 – NNI 340570102 (CRTIS)
- Mauguio – Stade Andre Cancel – NNI 341540201 (CRTIS)
- Castelnaud Le lez – complexe sportif Jean Fournier 1 – NNI 340570101 (CRTIS) le stade n'existe plus.
- Le Crès – Gymnase Marceau Crespin – NNI 340909901 (CRTIS)
- Clermont L'hérault – Complexe Sportif L'Estagnol – NNI 340790201 (CRTIS)

PREPARATION DES PROCHAINS CONTRÔLES

Seules les visites sur les demandes urgentes et nécessaires pour la compétition seront réalisées malgré la tombée tardive de la nuit.

Une notification CRTIS LFO pour une visite par la LFO du terrain Autignac (Le municipal) dont le club est en sommeil et qui avait refusé notre visite éclairage le 14-11-2022 (terrain abandonné, signée par M le Maire et transmis à la LFO). Visites par la LFO des terrains de Lespignan (Vidal); Sauvian (Diagana); Abeilhan (Municipal).

Une autre série de visites sera effectuée le 8 juin 2023 dans l'Hérault : à Jacou, Mauguio, Le Cres, Castelnaud le Lez et au début à Vendargues à laquelle **M. Barbusse** participera.

Le Secrétaire,
Michel BLANC

Le Président,
Janick BARBUSSE

ESPACE BENEVOLAT

sport.herault.fr



JE SUIS L'ORGANISATEUR

1



Je crée mon compte dans l'Espace Bénévolat sur le site internet d'Hérault Sport.

Je propose mon événement en remplissant le formulaire et en intégrant des missions de bénévolat.



2

3



Après validation d'Hérault Sport mon événement apparaîtra dans l'agenda de l'Espace Bénévolat.

Je reçois par e-mail les coordonnées des candidats à des missions de bénévolat.



4

JE SUIS LE BENEVOLE

1



Je sélectionne l'événement de mon choix dans l'Espace Bénévolat sur le site internet sport.herault.fr.

Je postule en remplissant le formulaire.



2

3



Je reçois par e-mail les coordonnées de l'Organisateur de l'événement sportif.



Renseignements : benevolat@heraultsport.fr

sport.herault.fr